



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-préfecture de Béziers
Bureau des collectivités et des actions territoriales**

Béziers le **26 AVR. 2023**

**Compte rendu de la Commission de suivi de Site (CSS)
Installation de Stockage de Déchets Inertes et d'Amiante lié de la Tour sur Orb.
Entreprise Lopez**

Mardi 28 mars 2023 - 9h30

Lieu : Réunion en mairie de La-Tour-sur-Orb

Date : Mardi 28 mars 2023

Présidente : Madame la Chef du Bureau des Collectivités et Action Territoriales de la sous-préfecture de Béziers.

Participants : Liste ci-dessous.

Destinataires : Membres de la commission.

Annexe :

Plan de l'installation et de situation des points de prélèvement des eaux.

LISTE DES PARTICIPANTS

Madame Stéphanie LELEU	Chef du bureau des Collectivités et Actions Territoriales - Sous préfecture de Béziers
Madame Marie-Hélène BOUISSAC	DREAL Occitanie - Cheffe de l'Unité départementale de l'Hérault - Collège « Administrations »
Madame Sophie METTETAL	Chef de service à la DDTM - SATO - Mandat DREAL Collège « Administrations »
Monsieur Patrice VIGEANT	Adjoint au maire de La Tour Sur Orb – Collège « Elus des collectivités territoriales »
Monsieur Bernard COSTE	Maire de Camplong – Collège « Elus des collectivités territoriales »
Monsieur Jean-Pierre GALTIER	Organisation de médiation en Environnement, Santé et Consommation OMESC – Excusé Collège « Associations »
Monsieur Claude TABACCHI	Languedoc Roussillon Nature Environnement -LNRE Collège « Associations »
Monsieur Kevin LOPEZ	Collège « Exploitants de l'installation classée »
Monsieur Bruno LOPEZ	Collège « Exploitants de l'installation classée »
Madame Géraldine MAUREL-LAGUNA	Collège « Salariés de l'installation classée »

Les autres participants à la commission de suivi de sites :

Monsieur Samuel DUTHOIT	Sous-préfecture de Béziers – Adjoint à la chef du Bureau des collectivités et actions territoriales
Madame Catherine FERNANDEZ	Sous-préfecture de Béziers – Secrétariat des commissions de suivi de site

En tant que présidente de la commission, **madame Stéphanie LELEU**, accueille les participants. Elle présente les excuses de M. le sous-préfet de Béziers pour son absence et remercie les exploitants pour la visite du site organisée avant la réunion. Cette visite a permis à tous les membres de la commission de se représenter concrètement le site de l'Installation de stockage de déchets Inertes et d'Amiante Lié (ISDIA) situé à La Tour sur Orb.

Elle présente Mme Marie-Hélène Bouissac qui remplace Monsieur Hervé Labelle au poste de cheffe de l'UD de la DREAL de l'Hérault.

Elle introduit la Commission de suivi du site de l'ISDIA exploitée par la société Lopez.

Avant de commencer, elle procède à la vérification du quorum :

Nombre de membres : 9

Quorum : 5

Présents ou représentés : 8

Le quorum est atteint.

La présidente de la commission déclare la séance ouverte à 10 h 00 et présente l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la Commission de suivi de site du 29 juin 2022.
- Présentation du bilan d'exploitation du site 2022
- Actions de l'inspection
- Échanges

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 29 juin 2022.

La présidente demande si quelqu'un désire formuler des observations.

Aucune remarque n'est soulevée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Présentation du bilan d'exploitation du site 2022 par l'exploitant

La présidente propose aux exploitants de présenter l'activité du site en 2022.

Monsieur Kevin LOPEZ « Collège exploitants des installations » précise :

- que les déchets admis sur le site sont tous des déchets inertes ou d'amiante liée à des matériaux inertes.
- que la baisse de la capacité théorique d'enfouissement de l'amiante lié a été validée lors de la visite de l'inspection du 17 mars 2022 et actée par l'arrêté préfectoral n°2022-04- DRCL-184 du 01/04/2022, pour une quantité de 19 960 m³ de déchets inertes amiantés.
- que la durée d'exploitation du site est de trente ans, théoriquement jusqu'en 2037.

Un bilan annuel des types de déchets et des tonnages entrants ainsi qu'un relevé topographique décrivant la surface, le volume des déchets et comportant les capacités disponibles restantes sont réalisés chaque année.

Le bilan 2022 a fait apparaître une baisse significative des déchets entrants en 2022 par rapport à 2021.

L'exploitant détaille ensuite le fonctionnement du site : information préalable, contrôles, traçabilité, formulaires et fichier informatique.

Il ajoute qu'une surveillance des eaux souterraines est effectuée tous les 6 mois : les résultats des analyses effectuées en 2022 ont été envoyées aux membres préalablement à la réunion.

La présidente remercie l'exploitant.

M. Claude Tabacchi « Collège association environnement » souhaite savoir si le site dispose de portiques de détection afin d'effectuer des contrôles de radioactivité sur les déchets entrants.

M. Bruno Lopez « Collège exploitants des installations » répond que le site n'est pas équipé de tels portiques, la réglementation ne lui imposant pas de contrôle de radiations. L'exploitation possède cependant des radiamètres qui permettent si nécessaire de détecter les radiations.

Monsieur Claude TABACCHI demande s'il existe un plan de situation de l'installation sur lequel figurent les points de prélèvement des eaux analysées.

Mme Géraldine Maurel Laguna « Collège salariés des installations » dit qu'effectivement, les points de prélèvement et la situation de l'entreprise figurent sur un plan topographique. Elle présente la carte aux membres de la commission.

M. Bruno Lopez précise que les points de prélèvement n'ont pas changé depuis l'origine. Un point de référence a été défini qui collecte toutes les eaux de surface.

La carte est annexée au compte rendu.

M. Claude Tabacchi demande quelle est la profondeur de puisage.

Mme Géraldine Maurel-Laguna répond que l'étude hydrogéologique préconise l'étude des eaux de surface et non les couches profondes. Ainsi les analyses sont effectuées sur les eaux de surface.

3. Actions et inspections de la DREAL

Mme Marie-Hélène Bouissac « Collège administration de l'Etat » déclare tout d'abord que M. Romain Cunnet qui suivait le site jusqu'à présent, a quitté son poste et sera remplacé au mois de septembre 2023.

Elle ajoute que le site est respectueux de la réglementation et ne pose pas de problème. La DREAL a fait une inspection en 2022. Les inspections sont programmées tous les 7 ans pour cette installation. En effet, les installations classées sont suivies tous les ans lorsqu'il s'agit de sites à enjeux forts (site SEVESO par exemple), tous les 3 ans pour les sites à enjeux moyens (carrières par exemple) et tous les 7 ans pour les sites à enjeux environnementaux faibles comme les installations de stockage de déchets inertes.

La DREAL se déplace cependant en dehors de ces délais en cas de signalements ou de plaintes de riverains.

L'exploitant propose d'organiser, sur rendez-vous, une visite du site pour le représentant de l'association OMESC qui n'a pu être présent.

En l'absence de nouvelles questions, **Madame la Présidente**, remercie les participants et clôt la séance à 11 H 00.

La chef du bureau des collectivités
et des actions territoriales


Stéphanie LELEU